



## SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
Allocution de M. William R. Tolbert, président de la République du Libéria .....	133
Point 9 de l'ordre du jour :	
Discussion générale ( <i>suite</i> ) :	
Discours de M. Jamieson (Canada) .....	137
Discours de M. de Guiringaud (France) .....	140
Discours de M. Peacock (Australie) .....	145

**Président : M. Hamilton Shirley AMERASINGHE**  
(Sri Lanka).

*Allocution de M. William R. Tolbert,  
président de la République du Libéria*

1. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à Son Excellence M. William R. Tolbert, président de la République du Libéria, et de l'inviter à s'adresser à la trente et unième session de l'Assemblée générale.

2. **M. TOLBERT** (Président de la République du Libéria) [*interprétation de l'anglais*] : Au nom du Gouvernement et du peuple du Libéria, j'ai le plaisir de vous saluer, Monsieur le Président, ainsi que le peuple de votre pays, et de vous adresser mes félicitations à l'occasion de votre élection unanime aux fonctions de président. Les éminentes qualités personnelles dont vous avez fait preuve en tant que président des diverses sessions de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, vos connaissances approfondies des travaux des Nations Unies, la manière si éclairée dont vous vous êtes identifié aux forces constructives et progressistes d'un nouvel ordre mondial, exempt d'injustices et de discrimination et accessible à une application équitable des ressources, tout cela confirme notre conviction que la présente session de l'Assemblée générale, sous votre sage direction, saura s'acquitter de ses lourdes responsabilités en cette époque d'épreuves.

3. Le Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Luxembourg, M. Gaston Thorn, qui a guidé avec tant de savoir-faire les travaux de l'Assemblée générale des Nations Unies à sa trentième session, mérite, lui aussi, nos plus vifs éloges, et nous le félicitons de la manière dont il a su diriger les travaux de celle-ci.

4. Nous devons également adresser au Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, nos remerciements et notre gratitude pour son rapport annuel très lucide sur l'activité de l'Organisation [A/31/1 et Add.1] dans lequel il présente si bien l'état actuel des relations internationales et fait appel à

des qualités d'intelligence diplomatique internationale positives pour empêcher les relations entre nations d'aller en se détériorant. Nous tenons à rendre un hommage tout particulier au Secrétaire général pour les efforts sincères et constants qu'il déploie au service d'une paix et d'une sécurité internationales réelles.

5. Je tiens à renouveler les condoléances sincères du Gouvernement et du peuple du Libéria au Gouvernement et au peuple de la République populaire de Chine pour la perte cruelle qu'ils viennent de subir à l'occasion de la récente disparition du président Mao Tsétoung, homme d'Etat remarquable et patriote chinois bien connu, qui a laissé une marque ineffaçable dans l'histoire.

6. Lorsque j'ai eu le privilège et l'honneur de prendre la parole du haut de cette tribune, j'ai cru devoir faire part à cette assemblée des préoccupations du Gouvernement et du peuple du Libéria, et j'ai demandé que l'on accélère les progrès en vue d'établir un nouvel ordre mondial qui répondrait aux aspirations légitimes de tous les peuples du monde. Depuis 1974, le monde lui-même a fait des progrès sensibles vers cet ordre nouveau de coopération internationale fondé sur l'équité économique et la justice sociale. Cependant, il est évident que le monde n'a pas su répondre aux appels à la liberté fondamentale et à la dignité humaine. Néanmoins, alors que j'examine aujourd'hui avec vous les progrès accomplis vers une réforme générale et la défense des valeurs sacrées de l'humanité, je reste convaincu que la volonté politique, la détermination morale et une conscience mondiale approfondie de la dignité et du développement peuvent seules faire intervenir les forces collectives de la paix et de la prospérité au service de notre monde uni. Seuls ces éléments peuvent forger une coalition renforcée parmi les institutions, les peuples et les nations. Ces facteurs seuls peuvent éliminer le danger imminent de scissions et d'affrontement et empêcher que ne se produisent des conflits désastreux.

7. Le Gouvernement du Libéria juge des plus significatif que des Etats indépendants depuis peu demandent à être admis à l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes convaincus que c'est surtout par l'intermédiaire de l'Organisation que peut se créer la communauté internationale véritable, indispensable à la réalisation des aspirations mondiales et interdépendantes. Mais, qui plus est, nous sommes convaincus que ce n'est que par les Nations Unies que les intérêts légitimes de toutes les nations, quelles qu'elles soient, peuvent être garantis et défendus.

8. Rien donc ne saurait m'apporter plus de joie et de satisfaction à cette heure que de saluer la République des Seychelles, Etat frère d'Afrique, qui est devenue le cent quarante-cinquième Membre de l'Organisation après avoir

été admise à l'Organisation de l'unité africaine et dans le mouvement des pays non alignés. C'est une étape de plus dans la voie de l'objectif de l'universalité, universalité qui, nous l'espérons sincèrement, s'étendra bientôt à tous les Etats indépendants, notamment à ceux qui se sont récemment libérés du joug du colonialisme. Nous adressons au peuple frère des Seychelles nos félicitations les plus cordiales et nos meilleurs voeux.

9. Tout en souhaitant ici la bienvenue à un Etat frère d'Afrique, nous notons avec un profond regret que la République populaire d'Angola, autre Etat frère d'Afrique, après une lutte longue et difficile pour la liberté, s'est malheureusement heurtée à un refus, ce qui compromet le principe de l'universalité des Nations Unies.

10. A cet égard, le moment semble être venu pour les Nations Unies d'entreprendre une réforme progressive du pouvoir de veto afin de l'aligner sur la démocratisation des relations internationales. Pour commencer, nous devrions ici et maintenant songer très sérieusement à incorporer aux dispositions de veto actuelles la condition que l'admission d'Etats indépendants aux Nations Unies échappera à l'application du veto et sera décidée par un vote à la majorité des deux tiers au Conseil de sécurité.

11. Entre-temps, nous continuons d'espérer ardemment que, dans un avenir très proche, l'Angola viendra occuper la place qui lui revient en tant que membre de l'Organisation mondiale.

12. Les peuples d'Afrique, prenant conscience de leurs affinités, resserrent constamment leurs liens. Autrefois divisés par des barrières apparemment insurmontables de langue, de distance, d'intrigues politiques et d'esprit sectaire, les Africains ont pris davantage conscience de leur indivisibilité, même contre les forces de la tension, du conflit et des avantages ou désavantages sociaux. Ils reconnaissent que leur source principale de paix et de sécurité durables réside dans la compréhension mutuelle de leurs problèmes respectifs et dans les efforts collectifs destinés à en effacer les effets paralysants.

13. Pénétrés de respect mutuel et du désir de partager de manière équitable les avantages des progrès techniques contemporains, les Africains, je n'hésite pas à le dire, marcheront aux côtés de toutes les nations du monde dans un effort collectif pour que la paix l'emporte sur la guerre, le triomphe de l'amour sur la haine et la suprématie de la solidarité sur la discrimination; pour que la prospérité l'emporte sur la pauvreté, les droits de l'homme sur les iniquités et les aspirations multiraciales sur le nationalisme égoïste.

14. En fait, si les 31 ans d'existence de l'Organisation nous ont enseigné quelque chose, c'est que les Nations Unies sont une organisation durable et extrêmement viable, que ceux qui en ont établi la base avaient une intuition remarquable et que la solidité de ses principes directeurs est inébranlable.

15. Pourtant, alors que les nouvelles perspectives et les nouvelles expériences naissent des changements qui sont la caractéristique fondamentale de notre monde, l'Organisation doit être raffermie et mieux adaptée aux besoins de notre temps. Les efforts déployés aux sixième et septième

sessions extraordinaires de l'Assemblée générale, ainsi que dans de nombreuses autres instances internationales, portant notamment sur la restructuration des secteurs économiques et sociaux des Nations Unies, et tendant effectivement à redresser les déséquilibres de structure et à créer un système plus équitable pour le bien-être de la communauté mondiale tout entière, doivent être poursuivis avec une plus grande vigueur, d'une façon urgente et collective, afin d'accélérer l'apparition d'un nouvel ordre mondial.

16. La mission des Nations Unies doit consister aujourd'hui à façonner et à orienter cet ordre nouveau, car de la prompt réalisation de celui-ci dépendent les conditions mêmes du maintien de la paix et de la sécurité internationales et la réalisation des objectifs permanents de notre grande organisation.

17. Je songe à un ordre qui chercherait à introduire dans les relations internationales contemporaines la notion de la famille de l'homme, famille dont les membres sont interdépendants et voués au bien-être et à la respectabilité de la communauté des nations, une famille de nations où l'intégrité territoriale serait inviolable et où la piraterie internationale serait interdite.

18. Je songe à un ordre nouveau qui mènerait à une lutte active pour effacer de la société des hommes ces ennemis millénaires que sont l'ignorance, la maladie et la pauvreté. Je songe à un ordre nouveau exempt de préjugés et de complexes, exempt de rancune et de riposte. Je songe à un ordre mondial où le système majoritaire comportera pleinement l'égalité de droits pour tous.

19. Tant du fait de sa naissance il y a plus de 129 ans que du fait de l'environnement extrêmement hostile dans lequel elle a vécu à ses débuts — circonstances qui ont contribué à façonner ses convictions inaltérables —, ma patrie a été obligée, toujours, de donner un soutien infaillible et constructif aux peuples opprimés qui luttent pour leur liberté et leurs droits inaliénables. Nous réaffirmons solennellement ce soutien et renouvelons ici notre engagement d'étayer les efforts légitimes de tous les peuples qui s'efforcent de parvenir à l'autodétermination et à l'indépendance.

20. Alors que je me trouve ici pour représenter le peuple du Libéria, je vous assure qu'il n'y a pas dans notre coeur de désir plus fervent que de voir ceux qui luttent pour un monde de raison et de compréhension posséder une force et un courage abondants; de voir que le bien qui réside en tout homme est amplifié et que les questions qui unissent les êtres humains plutôt que celles qui les divisent sont nettement perçues. J'ai le profond désir, tandis que nous avançons dans notre monde uni, que nous envisagions la victoire de l'homme sur ses propres maux et ses faiblesses humaines et que, finalement, nous voyions triompher cette paix qui nous permettra de bâtir et de grandir, de vivre en harmonie dans la compréhension des autres, cette paix qui nous permettra de rechercher notre lendemain dans la plénitude de la confiance et le couronnement de la prospérité.

21. Notre espoir actuel est sérieusement assombri par des problèmes pressants qui affectent la conscience et la continuité de cette quête humaine de paix et de justice.

sociale partout. Ces problèmes, tels qu'ils nous apparaissent dans la situation de l'Afrique australe, ont atteint des dimensions de crise.

22. Un colonialisme opiniâtre, le règne de la minorité raciste et la sinistre politique d'*apartheid* semblent décidés à s'opposer à la marée inévitable de l'émancipation totale de l'Afrique. Mais cet effort injuste et cruel ne doit pas pouvoir l'emporter sur la ferme détermination des peuples africains de la sous-région de secouer les chaînes de l'oppression et du déni de la justice.

23. Le Manifeste bien connu de Lusaka de 1969 sur l'Afrique australe<sup>1</sup> et la Déclaration de Dar es-Salam sur l'Afrique australe de 1975<sup>2</sup> ont été à la fois des guides et des repères dans l'examen des problèmes de la sous-région.

24. C'est ainsi, pendant que la mauvaise volonté marquait l'attitude du régime rebelle de Smith au cours des efforts de négociations entrepris dans ces années, que la lutte destinée à mettre fin à l'inégalité et à la domination de la minorité raciste au Zimbabwe s'est intensifiée. Pendant que des manoeuvres dilatoires et des subterfuges étaient utilisés par le régime illégal de Namibie, le peuple de ce territoire, dirigé par la South West Africa People's Organization [SWAPO], continuait de prendre les armes.

25. Nous ne devons pas oublier que si plus de 16 années séparent Sharpeville de Soweto, des révoltes spontanées se sont produites avec une régularité significative dans un certain nombre de municipalités africaines à Johannesburg, à Pretoria, au Cap et ailleurs encore. Pas même la réaction répressive, barbare et violente des pelotons meurtriers du régime d'*apartheid* n'a réussi à étouffer l'esprit montant d'un peuple opprimé mais ferme dans sa résolution.

26. En définitive, ce sera sa volonté d'être libre qui déterminera l'aboutissement de la lutte actuelle. La volonté nationaliste des Africains dépasse de loin la force de toute idéologie ou de tout obstacle, quels qu'ils puissent être. Cette ferme volonté doit amener les nations et les peuples de la terre à comprendre que les Africains peuvent façonner leur destin indépendant.

27. Il est évident que l'attitude de lutte armée à l'égard de la libération n'a pas été la méthode de prédilection de l'Afrique. En fait, cette manière de faire nous a été imposée, car il n'y a jamais eu, il n'y aura jamais de compromis possible quant à l'objectif sacré de la libération totale et de l'élimination des vestiges du colonialisme, de la domination de la minorité raciste et de l'*apartheid*.

28. Au Libéria, nous avons salué, et nous avons pris nous-mêmes, par le passé, des initiatives de paix à l'égard des problèmes de l'Afrique australe et maintenant mon gouvernement ne peut donc que se féliciter des initiatives encourageantes actuellement prises, en particulier des efforts dignes de tous les éloges des Etats-Unis d'Amérique, d'Amérique.

<sup>1</sup> Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-quatrième session, Annexes, point 106 de l'ordre du jour, document A/7754.

<sup>2</sup> Adoptée par le Conseil des ministres de l'Organisation de l'unité africaine à sa neuvième session extraordinaire, tenue du 7 au 10 avril 1975.

29. Maintenant que le dirigeant rhodésien rebelle semble s'être incliné devant l'inévitable et avoir accepté les éléments fondamentaux des propositions du Royaume-Uni et des Etats-Unis — la convocation d'une conférence constitutionnelle et la création d'un gouvernement de transition menant au système majoritaire —, le Libéria s'associe entièrement à l'idée que la conférence constitutionnelle, sous les auspices du Royaume-Uni, doit être immédiatement convoquée en dehors du Zimbabwe et que des modalités très précises quant au passage effectif au système majoritaire devraient être posées et appliquées sans retard.

30. Il est donc temps de faire preuve du maximum de bonne volonté et d'initiative internationale, de prudence et de patience. Si l'élan acquis vers l'accommodement n'est pas maintenu, si l'on ne profite pas au maximum des perspectives actuelles de règlement négocié fondé exclusivement sur les objectifs de la décolonisation, du système majoritaire et de l'égalité humaine inviolable, si l'on ne parvient pas à désamorcer à temps l'hostilité dangereuse, la violence qui s'accumulent partout en Afrique australe, toutes ces carences pourraient entraîner un engagement extérieur, toujours plus vaste, toujours plus profond, qui risquerait de mettre en péril la paix du monde.

31. Une paix authentique, une paix durable sur le sous-continent exige des progrès constants sur tous les fronts de l'oppression.

32. Nous faisons le voeu, nous formulons la prière, que des lignes de règlement plus nettes concernant tant le Zimbabwe que la Namibie apparaissent bientôt et que, bien au-delà de la ségrégation toute symbolique des sports et autres mesures prises à contrecoeur, le régime sud-africain entende les avertissements et agisse de manière opportune et positive pour mettre fin à son pernicieux système d'*apartheid*.

33. Dans la région du Moyen-Orient, où persiste une impasse destructrice et hostile, je demande à Israël de rendre aux Etats arabes les terres qu'il a acquises par la conquête et qu'il occupe depuis 1967.

34. J'engage également chacun à reconnaître les droits légitimes du peuple palestinien dans tous les processus susceptibles d'aboutir à une solution juste et durable des problèmes qui se posent dans cette région de notre monde.

35. Je demande également aux Etats arabes de reconnaître les droits légitimes d'Israël d'exister au Moyen-Orient en tant que nation libre et souveraine.

36. Je demande aux grandes puissances de s'abstenir de contribuer à une intensification militaire dans la région, déjà dangereusement explosive au point d'être une menace à la paix et à la sécurité internationales.

37. Au Liban, où persistent des dissensions internes complexes, je demande à toutes les parties de ne ménager aucun effort et de faire preuve de la plus grande compréhension pour alléger la tension et accélérer l'instauration d'une paix juste et durable dans la région.

38. La question de Corée aussi pèse lourdement sur le coeur des peuples épris de paix, car nous souhaiterions que

cette péninsule ne connaisse plus la violence et agisse avec vigueur dans le sens de l'unification. A cet égard, nous continuons d'espérer avec ferveur que, dans l'esprit du Communiqué conjoint nord-sud du 4 juillet 1972<sup>3</sup>, le dialogue sera intensifié par les parties et encouragé par toutes les nations.

39. En ce qui concerne les questions critiques du développement et du commerce, je note avec regret que les propositions faites par le Groupe des Soixante-Dix-Sept à la quatrième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement [CNUCED], dans le but de réduire l'inégalité de richesse entre pays développés et pays en développement, ont été entravées par les réserves de certains pays. D'autre part, je suis satisfait de l'attitude constamment positive des Etats-Unis et d'autres grandes puissances, renouvelant l'espoir d'un dialogue et de négociations qui, je le crois, constitueront en temps utile un des grands tournants de l'histoire dans le sens de relations internationales harmonieuses.

40. La situation mondiale, telle qu'elle existe aujourd'hui, constitue un défi aux nations développées qui doivent redresser un ordre social et économique international déséquilibré; nous attendons de voir comment elles relèveront ce défi.

41. Dans un monde où il y a peu de riches et beaucoup de pauvres, la paix ne saurait s'épanouir. De même, dans un monde où le fossé entre les pays continue de s'élargir sans cesse, une politique de solidarité véritable et d'autodépendance collective parmi les pays en développement entre eux, d'une part, et avec les pays développés, de l'autre, doit être élaborée comme étant la meilleure garantie d'une indépendance et d'une liberté authentiques.

42. A cette fin, le soutien donné aux institutions régionales et multilatérales propres à encourager ces efforts représente l'un des grands principes de la politique du Libéria. La création de l'Union du fleuve Mano entre le Libéria et la Sierra Leone et le soutien actif que nous donnons à la Communauté économique des Etats de l'Afrique occidentale représentent des efforts connus déployés dans l'intérêt de la coopération internationale aux fins du développement.

43. De plus, l'alliance entre l'Europe, l'Afrique, les Antilles et le Pacifique, dont le Libéria est heureux d'être membre, représente une autre manifestation de notre foi dans l'élaboration de coalitions en vue de la coopération internationale.

44. La course aux armements s'accélère. Dans le Comité spécial pour l'étude du rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du désarmement, l'évolution des négociations est assez décourageante.

45. Malgré l'appel que l'Assemblée générale a lancé à tous les Etats, et notamment aux puissances nucléaires, pour les engager à faire des efforts concertés dans toutes les instances internationales appropriées afin de formuler des mesures rapides et efficaces destinées à empêcher la

diffusion des armes nucléaires, j'ai le regret de noter - et c'est très décourageant - que les efforts de l'Organisation sont toujours dans l'impasse. Il y a encore des pays qui ne sont pas parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [résolution 2373 (XXII), annexe] ni au Traité interdisant les essais d'armes nucléaires<sup>4</sup>.

46. Nous sommes accablés de constater que les dépenses mondiales en armements sont parvenues à un niveau de quelque 300 milliards de dollars des Etats-Unis par an. Cette somme immense dépensée en armements de tous genres a considérablement contribué au fait que les nations en développement n'aient pas progressé davantage au cours de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. Il est vraiment regrettable que certains pays en développement eux-mêmes participent de plus en plus à ce processus destructeur plutôt que d'engager des dépenses constructives.

47. En effet, je crois que la course aux armements, encore qu'on l'ait quelque peu ralentie, représente une menace constante pour la paix et le bien-être des hommes; l'Assemblée générale devrait s'attacher à ce problème au cours d'une session extraordinaire. A cet égard, le Gouvernement du Libéria s'associe entièrement à la récente résolution de la cinquième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à Colombo en août dernier, qui demande que cette session soit convoquée au plus tard en 1978 [voir A/31/197, annexe I, par. 139].

48. La Conférence de Colombo a également lancé un appel au désarmement<sup>4</sup>, dans le contexte de la résolution 2832 (XXVI) de l'Assemblée générale déclarant l'océan Indien zone de paix [ibid., annexe IV, résolution II]. Il nous faut tous décider véritablement d'avancer rapidement vers la mise en oeuvre de cette résolution faisant de l'océan Indien une zone de paix d'où devront être exclues toutes les rivalités et luttes de puissances ainsi que les bases créées dans cette intention. En fait, nous devons agir de manière créatrice, établissant progressivement des zones de paix dans le monde entier, pour instaurer ainsi une ère de sérénité et de sécurité pour notre monde unique.

49. L'on ne soulignera jamais assez l'importance vitale qu'il y a à établir un nouveau régime international pour les océans mondiaux. Par conséquent, nous nous associons aux efforts qui se poursuivent afin de tabler sur les succès déjà réalisés au cours des négociations pour, dans l'intervalle, travailler activement à assurer une compréhension totale dans ce domaine stratégique de la coopération internationale.

50. En cette trente et unième année d'existence de notre noble organisation mondiale, il faut que nous réaffirmions en toute sincérité notre engagement et notre attachement à la recherche d'une solution permanente aux problèmes brûlants de notre temps, afin que les relations entre les nations fassent une plus grande part à l'accommodement et à une véritable coexistence pacifique. Il faut que la conciliation et non le conflit, la coopération et non l'affrontement soient à l'ordre du jour.

<sup>3</sup> Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-septième session, Supplément n° 27, annexe I.

<sup>4</sup> Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, signé à Moscou le 5 août 1963.

51. Nous avons une foi ancrée dans le fait que l'humanité constitue une seule famille. Nous avons foi en ce que la fraternité internationale peut naître de notre aptitude à faire preuve d'un zèle désintéressé. Nous avons foi en l'idée que la morale internationale et la solidarité des hommes réduiront les tensions, apporteront des dimensions nouvelles aux relations internationales et permettront de remplir les aspirations de tous les peuples au sein d'une société harmonieuse.

52. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie Son Excellence le Président de la République du Libéria de l'importante allocution qu'il vient de prononcer.

## POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

### Discussion générale (suite)

53. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Avant de donner la parole au prochain orateur, je voudrais, une fois de plus, rappeler aux représentants la décision prise à la 4<sup>e</sup> séance plénière de la présente session selon laquelle les représentants doivent s'abstenir d'aller féliciter l'orateur qui vient d'achever sa déclaration, car cela gêne nos débats. J'espère que tous les représentants voudront bien coopérer et suivre cette règle.

54. **M. JAMIESON** (Canada) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, alors que je m'adresse à cette assemblée pour la première fois, je suis conscient des éminents services que vous rendez depuis longtemps à l'Organisation des Nations Unies. Ma délégation est persuadée que votre savoir et votre sagesse contribueront au succès de nos délibérations, et vous assure de son entière collaboration dans l'exécution de vos tâches.

55. Je voudrais également souhaiter la bienvenue au tout dernier Membre de l'Organisation des Nations Unies, les Seychelles, et ajouter que le Canada envisage d'établir des relations amicales avec le peuple et le Gouvernement de ce nouveau pays du Commonwealth.

56. Je profite aussi de l'occasion pour exprimer à la délégation de la Chine les condoléances du Gouvernement et du peuple canadiens à l'occasion du décès du président Mao Tséoung. Sa perte est vivement ressentie dans le monde entier.

57. Quant à l'Organisation des Nations Unies, elle connaît actuellement une difficile période de transition. Sauf quelques exceptions notables, la participation universelle nous est pratiquement acquise, encore que des pressions s'exercent en vue d'une définition plus stricte des obligations des Membres. Les efforts déployés pour adapter les procédures et la structure de l'Organisation aux nouvelles priorités engendrent des tensions nouvelles dans certaines institutions et activités traditionnelles. L'accord sur les normes et les principes des droits de l'homme n'a pas été accompagné de la volonté de les appliquer sans discrimination. S'il est vrai que le Conseil de sécurité se réunit plus souvent qu'auparavant, le nombre de résolutions approuvées n'a toutefois pas augmenté en proportion. Les actes de piraterie et de terrorisme, qu'ils soient perpétrés à l'intérieur

des Etats ou entre eux, érodent les principes de la pratique et du droit international sur lesquels repose la Charte des Nations Unies. L'idéal d'une plus grande égalité socio-économique des nations est encore loin de se refléter dans la réalité. Et, enfin, le choix entre l'anarchie et l'ordre sur les océans se pose à nous avec une indéniable clarté.

58. Le Canada appuie le principe de la participation universelle à l'Organisation des Nations Unies. La Charte, il est vrai, prévoit certaines conditions d'admission, mais notre gouvernement est d'avis qu'en cas de doute il convient d'en accorder le bénéfice à tout Etat candidat à l'adhésion. Toute question relative à l'indépendance d'un Etat doit trouver sa solution dans l'opinion et la pratique de la majorité des Etats Membres.

59. Le Canada pense également que la qualité d'Etat Membre ne doit pas être remise en cause. Nous considérons qu'il serait dangereux de recommander l'expulsion d'un Etat Membre pour violation des principes de la Charte, à moins qu'il n'y ait consensus de l'ensemble des Membres. L'exclusion de l'Organisation des Membres dits impopulaires pourrait en inciter d'autres à retirer leur appui et paralyser nos activités. C'est là payer trop cher.

60. Ainsi, on menace de temps à autre d'enlever à Israël le droit de participer à l'Assemblée générale. Le Canada s'opposerait à une telle mesure. Priver des Membres de leurs droits à l'Assemblée générale pour des motifs que ne reconnaît pas la Charte enlève toute crédibilité à cette assemblée. Nous sommes là pour débattre les questions, non pour les supprimer.

61. L'universalité de la participation entraîne évidemment l'acceptation de plein gré des obligations qui en découlent, en particulier par les Etats qui jouent un rôle de premier plan dans l'Organisation. Cette disposition se mesure notamment par le degré d'engagement dans les activités des Nations Unies, surtout dans les programmes à participation volontaire comme les programmes de secours ou de maintien de la paix. Le Canada, en principe, continuera d'accorder son plein appui à tous les organismes des Nations Unies dont il fait partie. Nous regretterions toute tendance à boycotter les institutions des Nations Unies ou à réduire unilatéralement les quotes-parts convenues pour certaines agences, même s'il en est dont les initiatives peuvent sembler à quelques Etats préjudiciables ou irrégulières.

62. Néanmoins, nous croyons qu'il est imprudent de pousser l'Assemblée à voter sur des résolutions qui la divisent profondément. Le Canada trouve par exemple déplorable que la campagne contre la discrimination raciale, pour laquelle il existe un vaste consensus, soit associée au sionisme, sujet de profonde dissension. Si cette association persistait, notre gouvernement ne participerait pas à la conférence qui doit avoir lieu en 1978 sur la discrimination raciale.

63. La structure de notre organisation et les priorités que celle-ci se donne de temps à autre doivent tenir compte des changements dans sa composition et dans la conjoncture mondiale. Il est donc heureux et tout à fait compréhensible que l'intérêt se soit porté de plus en plus au cours des années sur les questions économiques et sociales, et nous espérons qu'il s'ensuivra une certaine restructuration des

organismes des Nations Unies dans ce secteur. Les propositions visant à confier un rôle plus central au Conseil économique et social et à permettre au Secrétariat d'appuyer ce rôle ont d'ailleurs du mérite. Il n'est pas trop tôt pour envisager une session continue du Conseil économique et social, qui s'attaquerait à des ensembles de questions selon une procédure établie et porterait une attention particulière à l'exécution des décisions prises lors de conférences spéciales des Nations Unies. Par exemple, les recommandations de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains<sup>5</sup>, dont le Canada a eu l'honneur d'être l'hôte, ont besoin d'être soumises à un examen minutieux et expert.

64. Nous reconnaissons également que, pour nombre d'États Membres, la Charte reflète davantage la conjoncture mondiale de 1945 que celle d'aujourd'hui. Sans doute, pourrait-on y apporter des changements utiles. Mais le mieux est parfois l'ennemi du bien. Le Canada est d'avis que l'actuel équilibre des pouvoirs entre l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, point central de la réforme de la Charte, est préférable à toutes les solutions de rechange. La composition du Conseil de sécurité est peut-être discutable, mais ses pouvoirs et sa structure servent encore bien les desseins de l'Organisation. Il en va de même pour le principe de l'égalité des droits à l'Assemblée générale. Si les Nations Unies doivent devenir graduellement un organisme capable de prendre des décisions qui toucheront les intérêts fondamentaux de tous les États, elles doivent alors emprunter des voies qui garantissent à ses membres la sauvegarde de ces intérêts.

65. L'entrée en vigueur cette année des Pactes internationaux relatifs aux droits économiques, sociaux et culturels et aux droits civils et politiques [résolution 2200 A (XXI), annexe] constitue un grand pas en avant pour les Nations Unies. En tant que membre de la Commission des droits de l'homme, le Canada concentrera maintenant ses efforts sur la protection des droits définis dans ces pactes et dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. De toute évidence, il importe d'assurer l'efficacité des mécanismes d'enquête et d'appel mis en place. Ces mécanismes exigent notamment que les États acceptent de se soumettre à un examen impartial lorsqu'ils sont accusés de manquer à leurs engagements. L'institution d'un tribunal des droits de l'homme, comme l'a proposé mon collègue allemand, est une mesure à envisager en l'occurrence. Aucun de nous ne peut se vanter d'une conduite irréprochable. Les manquements aux aspirations inscrites dans les Pactes et dans la Déclaration ne se prêtent pas aux polémiques partisans, mais doivent plutôt être jugés avec pondération.

66. Les obstacles à surmonter sont de taille. La mise en accusation de gouvernements pour violations des droits de l'homme peut menacer leur légitimité ou susciter des embarras considérables. Aucun État n'est à l'abri des critiques dans ce domaine. Certains parviennent à détourner l'attention, d'autres ne peuvent y échapper. Le Canada s'engage à intervenir du mieux qu'il pourra, sans détours,

sans égard aux considérations de puissance et sans distinction. Nous attachons une importance particulière à l'application pleine et entière des dispositions de la Déclaration sur la torture adoptée par l'Assemblée générale en 1975<sup>6</sup>.

67. Notre expérience du maintien de la paix est différente de celle que nous pouvons avoir dans le domaine des droits de l'homme. Les concepts et les principes des activités de maintien de la paix des Nations Unies ont fait l'objet de profonds désaccords, mais leurs actions concrètes ont tout de même connu un succès modéré.

68. Si les menaces à la paix et à la sécurité varient d'une année à l'autre, il est très rare que nous puissions dire qu'il n'en existe aucune. Cette année, nous avons été bouleversés par les affrontements meurtriers au Liban. Les Nations Unies n'ont pu contribuer aux efforts de pacification, mais elles doivent demeurer prêtes à intervenir si la situation l'exige.

69. Il y a quelques semaines, l'Afrique australe était au bord du désastre. Elle l'est peut-être encore. Mais je suis certain que les développements des derniers jours sont autant de sources d'encouragement. Je rends hommage à la patiente diplomatie du Secrétaire d'État des États-Unis et je trouve heureux le revirement que ses efforts semblent avoir suscité à Pretoria et Salisbury. Notre gouvernement convient qu'il n'y aura pas de paix en Afrique si la Namibie et la Rhodésie n'accèdent pas rapidement à l'indépendance selon la règle de la majorité et dans l'harmonie raciale. En outre, il considère essentiel au maintien d'une paix durable que l'Afrique du Sud réponde aux légitimes revendications politiques, sociales et économiques de la majorité des Sud-Africains, appuyées quasi unanimement par cette assemblée.

70. Au Moyen-Orient, les Nations Unies n'ont d'autre choix que de poursuivre les opérations de maintien de la paix autorisées par le Conseil de sécurité. Aujourd'hui, comme l'année dernière à pareille époque, nous sommes encouragés par l'accord provisoire intervenu entre l'Égypte et Israël sur le retrait de leurs forces dans le Sinaï. Nous attendons maintenant d'autres négociations susceptibles d'aboutir à un règlement pacifique inspiré des principes approuvés par le Conseil de sécurité dans sa résolution 242 (1967) et qui tiennent compte des préoccupations et des intérêts légitimes du peuple palestinien. Il importe peu que les négociations reprennent bilatéralement avec la médiation d'un tiers, ou qu'elles prennent place dans un cadre multilatéral en présence de toutes les parties directement concernées; ce qui compte, c'est que les États en cause soient convaincus de la nécessité d'établir et de maintenir des relations pacifiques entre eux. En attendant, le Canada continuera de participer aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies et s'opposera aux actions ou aux initiatives qui mettent en danger la sécurité et l'indépendance des États dans cette région ou qui entravent les efforts des Nations Unies en vue d'y faire intervenir un règlement.

71. A Chypre, la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix est toujours confrontée à une situation

<sup>5</sup> Voir Rapport d'Habitat : Conférence des Nations Unies sur les établissements humains, Vancouver, 31 mai-11 juin 1976 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.76.IV.7), première partie.

<sup>6</sup> Déclaration sur la protection de toutes les personnes contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants [voir résolution 3452 (XXX)].

difficile. Les antagonistes sont aussi loin de s'entendre qu'auparavant. La situation sur le terrain demeure tendue et explosive. La Force des Nations Unies y joue un rôle vital, tout le monde en convient, mais son coût excède de 40 millions de dollars les contributions recueillies. Nous croyons fermement que tous les Etats Membres, en particulier les membres permanents du Conseil de sécurité, doivent verser des contributions appropriées aux opérations de maintien de la paix autorisées par les Nations Unies. Une douzaine de gouvernements seulement environ ont versé leur quote-part au Compte spécial de l'ONU pour les six premiers mois de l'année; il n'y a rien là dont nous puissions être fiers. Je ne peux que conclure que notre gouvernement devra remettre en question la présence de militaires canadiens à Chypre s'il n'y a pas bientôt des progrès vers un règlement du conflit.

72. Nous sommes préoccupés tout autant par les actes de terrorisme perpétrés continuellement à travers le monde entier et par les personnes innocentes qui ont dû subir des menaces ou même payer de leur vie.

73. Il y a quatre ans, l'Assemblée générale a formé un comité<sup>7</sup> qu'elle a chargé d'étudier le terrorisme et ses causes sous-jacentes. Ce comité n'a tiré aucune conclusion et l'Assemblée n'a même pas pris connaissance de son rapport. Nous considérons que l'Assemblée devrait maintenant concentrer ses efforts sur un seul aspect du problème en vue d'aboutir à des résultats concrets.

74. C'est pourquoi j'appuie la proposition de mon collègue de la République fédérale d'Allemagne [7<sup>e</sup> séance] à l'effet de prendre au premier chef des mesures contre la prise d'otages et de conclure un accord international pour punir tous ceux qui se livrent à de tels actes, quel que soit l'endroit où ils cherchent refuge. N'oublions pas, cependant, qu'il existe déjà des conventions contre les détournements aériens. Si tous les Etats les ratifiaient, nous aurions de meilleures chances de voir cesser ces actes de piraterie.

75. Mon prédécesseur parlait l'an dernier<sup>8</sup> des "progrès beaucoup trop lents" constatés sur le plan du désarmement et déclarait que l'Assemblée générale devait continuer "à inciter toutes les parties à l'action dans ce domaine". Un an plus tard, la situation n'est guère plus brillante. Le problème des armements "continue, pour la communauté mondiale, d'être la plus grave menace à un avenir pacifique et harmonieux", comme l'a dit notre secrétaire général [voir A/31/1/Add.1, sect. V]. Nous devons être prêts à envisager de nouvelles approches; dans cet esprit, notre gouvernement est disposé à accueillir favorablement une proposition visant à convoquer pour 1978 une session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le désarmement.

76. Pourtant, il ne faut pas nous faire d'illusions : ce n'est pas en les débattant au sein de cette assemblée que nous ferons tomber les principaux obstacles dressés sur la voie du désarmement. Ces obstacles, ce sont les divergences d'opinion entre les Etats quant à la meilleure façon d'assurer leur sécurité. Il aura été de peu d'utilité que nous

nous penchions sur les moyens d'améliorer le rôle des Nations Unies dans le domaine du désarmement et du contrôle des armes, si les pays Membres ne redoublent pas leurs efforts pour surmonter ces divergences.

77. A mi-parcours de la Décennie du désarmement, tous les Membres de cette organisation doivent chercher des solutions aux véritables obstacles qui se dressent devant eux. Mais la responsabilité en incombe plus particulièrement aux Etats dotés d'armes nucléaires et à ceux qui disposent d'un potentiel militaire appréciable. Nous ne pourrions obtenir de résultats satisfaisants que si nous remettons en question les postulats classiques, prenons suffisamment en considération les préoccupations des autres en matière de sécurité et saisissons toutes les occasions qui s'offrent à nous de passer aux actes concrets.

78. Nous reconnaissons tous que l'argent dépensé à fabriquer des armes pourrait être employé à meilleur escient. Cependant, peu d'entre nous réduisent leur budget de défense. Il faudrait pour cela accroître la compréhension et la confiance mutuelles. Dans les circonstances les plus favorables, cet objectif serait déjà difficile à atteindre. Comment alors y parvenir dans un monde divisé entre riches et pauvres? C'est pourquoi il est dans l'intérêt de tous les Etats d'unir leurs efforts pour accélérer le processus du développement et réduire l'écart entre les nantis et les démunis.

79. La quatrième session de la CNUCED a maintenant eu lieu. La Conférence sur la coopération économique internationale, dont mon prédécesseur, M. MacEachen, a l'honneur d'être coprésident avec M. Pérez Guerrero du Venezuela, est en cours depuis la clôture de la dernière session de l'Assemblée générale. Ce n'aura pas été une année facile. Les résultats de la quatrième session de la CNUCED ont été obtenus à grand-peine et le succès de la Conférence de Paris n'est pas assuré.

80. Pourtant, nos difficultés ne doivent pas nous faire oublier que nous avons déjà accompli des progrès sensibles vers une entente sur la nature des questions à débattre et des priorités à respecter, en dépit du manque apparent de réalisations concrètes. Si nous nous préparons bien et si nous sommes sincères, nos chances de succès en seront accrues d'autant, pourvu que toutes les parties en cause fassent preuve de la volonté politique requise. Mon plus fervent espoir est que la présente étape de la Conférence de Paris porte fruit.

81. La Conférence de Paris poursuit ses travaux parallèlement aux grands organismes internationaux affiliés au système des Nations Unies. Ses participants savent qu'ils doivent conserver une perspective globale des problèmes dont ils sont saisis pour que les résultats de la Conférence inspirent confiance aux non-participants et exercent à plus long terme une influence sur les actions des gouvernements.

82. La Conférence fait partie d'un processus continu de négociation visant à réduire l'écart entre riches et pauvres. C'est un processus complexe et permanent. Les vieux problèmes ne disparaîtront pas de sitôt. De nouveaux, même, surgiront. Mais le Canada est disposé à engager ses efforts et ses ressources à la poursuite d'un ordre économique international plus équitable.

<sup>7</sup> Comité spécial du terrorisme international, créé conformément à la résolution 3034 (XXVII).

<sup>8</sup> Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, trentième session, Séances plénières*, 2356<sup>e</sup> séance.

83. Récemment, la cinquième session de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer a pris fin, ici à New York, sans qu'intervienne un accord, si ce n'est celui de tenir une nouvelle session au printemps prochain. D'importants progrès ont pu être réalisés sur bien des questions, mais les participants restent profondément divisés à propos d'autres questions, à telle enseigne que certains éprouvent un sentiment d'impatience, voire de désespoir, face à la trame apparemment interminable des négociations.

84. Le Canada souscrit entièrement à l'objectif de la Conférence, à savoir l'institution d'un nouveau régime juridique des océans, fondé sur des principes d'égalité et de gestion rationnelle. En tant qu'Etat riverain important, notre pays est très conscient des lacunes du régime antérieur, édifié en grande partie sur la notion de la liberté de la haute mer définie il y a 300 ans, mais ayant dégénéré, par la force de la technologie moderne, en un droit illimité de polluer les côtes et de dévaster les pêcheries des océans. Comme je suis moi-même originaire de Terre-Neuve, province canadienne de l'Atlantique qui dépend largement des ressources de la mer, je tiens à ce qu'il ne subsiste pas le moindre doute dans cette assemblée quant à l'ampleur des préoccupations canadiennes sur ce chapitre.

85. L'épuisement critique des ressources halieutiques au large de ses côtes a conduit le Canada à étendre à 200 milles sa juridiction en matière de pêche, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1977. Cette décision a été prise en vertu d'un régime de conservation et de gestion rationnelles, négocié aux niveaux bilatéral et régional avec les principaux Etats qui pratiquent la pêche au large des côtes canadiennes. Elle est aussi conforme au nouveau consensus international qui se reflète dans les dispositions du texte unique de négociation mis au point à la Conférence sur le droit de la mer l'an dernier, et que l'on retrouve dans le texte révisé de cette année<sup>9</sup>. D'autres Etats, y compris nos voisins immédiats, ont d'ailleurs annoncé ou adopté des mesures semblables.

86. Nous pouvons déjà compter des éléments positifs et certains progrès au niveau de la Conférence. Je dois ajouter, Monsieur le Président, que ceux-ci sont dus dans une large mesure aux efforts que vous déployez avec adresse et constance à la présidence. Malgré les retards, les désaccords qui persistent sur une liste toujours plus courte de difficiles questions, les travaux de la Conférence ont tout de même permis de voir se dessiner un consensus international sur divers sujets d'importance, en plus des dispositions sur la pêche dont je viens de parler. La notion d'une zone économique exclusive de 200 milles où l'Etat riverain exerce des pouvoirs importants est maintenant largement acceptée. On reconnaît généralement la nécessité d'une réglementation spéciale contre la pollution marine dans les régions couvertes de glace telles que l'océan Arctique canadien. Les droits des Etats sur les ressources minérales de leur plateau continental jusqu'à la limite de la marge continentale sont eux aussi largement acceptés à la Conférence, encore qu'il subsiste des désaccords sur la définition de cette marge et sur les propositions de partage des recettes tirées des régions situées au-delà de 200 milles des côtes.

<sup>9</sup> Voir *Documents officiels de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer*, vol. V (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.76.V.8), document A/CONF.62/WP.8/Rev.1.

87. Parmi les obstacles qui subsistent, le plus difficile est sans doute constitué par l'impasse dans laquelle se sont enlisées les discussions sur l'exploitation des ressources minières considérables des grands fonds marins au-delà des limites de la juridiction nationale. Dans ce cas comme dans celui des autres problèmes encore sans solution, nous devons trouver des réponses acceptables à l'échelle internationale pour éviter les risques de conflit grave et pour le plus grand bien de l'humanité. Cela prendra peut-être du temps, et beaucoup sont las d'y travailler. Mais nous ne devons pas fléchir dans nos efforts pour convenir d'un régime global applicable aux océans au moment où le succès, enfin, se trouve peut-être à notre portée.

88. J'ai fait part à cette assemblée de nos espoirs et de nos déceptions en tant que membre de l'Organisation des Nations Unies. Je conclus en assurant que le Canada continuera d'être un Membre fidèle et, je l'espère, constructif. L'Organisation des Nations Unies correspond aux vœux de notre pays. Le fait que celui-ci est constitué de peuples et de cultures différents nous a rompus aux disciplines du compromis et du consensus. Nous sommes heureux d'avoir la possibilité de cultiver des relations avec des amis proches et lointains. Enfin, nous demeurons fidèles aux objectifs et aux principes de la Charte.

89. M. DE GUIRINGAUD (France) : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous exprimer mes très vives félicitations pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale. Le très grand talent du représentant permanent de Sri Lanka, du Président de la Conférence sur le droit de la mer, du représentant à New York de la présidence des pays non alignés, est connu de tous. Je ne doute pas qu'au cours de cette session il trouvera maintes occasions de s'imposer avec toujours plus d'évidence. Le concours de la délégation française vous est acquis, Monsieur le Président, pour vous aider à mener à bien la tâche difficile qui sera la vôtre au cours des prochaines semaines.

90. Je voudrais également rendre hommage au Président sortant, M. Gaston Thorn, qui a manifesté, au cours de la trentième session, des qualités d'intelligence et de caractère qui lui avaient valu d'être le candidat du groupe auquel la France appartient. Européen illustre, familier par là même des problèmes internationaux, il a trouvé ici une scène à la mesure de ses dons exceptionnels, ces dons qui l'ont porté à la tête du gouvernement d'un pays uni à la France autant par les liens de l'histoire et de la géographie que par ceux du cœur, de la volonté et de la raison.

91. Il m'est spécialement agréable, enfin, de retrouver ici mon ami, M. Kurt Waldheim, qui fut si souvent pour moi un interlocuteur accueillant et compréhensif, et de lui dire à quel point la France apprécie le talent, l'autorité et le tact avec lesquels il s'acquitte de sa haute et difficile mission. Notre confiance ne lui a jamais fait défaut. Elle continue de lui être acquise.

92. Ce n'est pas sans une certaine émotion que, après avoir été deux reprises accrédité auprès des Nations Unies et alors que je viens d'y représenter la France pendant plus de quatre ans, je me retrouve dans ce cadre familier pour m'adresser à l'Assemblée en qualité de ministre des affaires étrangères. Je mesure l'honneur mais aussi la charge qui m'échoient en cette circonstance, une nouvelle fois, et, investi d'une responsabilité plus large, je dois faire entendre

ici la voix de la France. J'y suis aidé par le plaisir que j'éprouve à revoir tant de visages connus et à m'appuyer sur des souvenirs si proches.

93. Les membres de l'Assemblée ne seront pas étonnés que, ancien représentant permanent, je sois tenté de prendre la mesure de la situation dans le monde à la lumière de notre charte. Rédigée il y a 30 ans, celle-ci demeure l'instrument essentiel de la coopération internationale. Sa déclaration liminaire et les principes et buts fixés à notre organisation ne contiennent-ils pas, en des phrases mémorables, l'énoncé des ambitions que les peuples et les Etats doivent fixer à leur action ? Confronter ce qui devrait être et ce qui est doit stimuler nos réflexions et nos efforts pour que, dans le monde nécessairement solidaire où nous vivons, la guerre, la misère, l'intolérance et la discrimination cessent d'être subies comme des fatalités.

94. Préserver les générations futures du fléau de la guerre, tel est le premier objectif fixé par la Charte. Si aucun conflit militaire, au sens classique du terme, n'oppose actuellement les Etats, comment ne pas constater que subsistent ou se sont créés tout récemment des foyers de crise ouverts ou potentiels ?

95. Le drame que connaît le Liban, pays auquel la France est profondément attachée, en est la tragique illustration. Cet Etat, naguère modèle de coexistence entre différentes communautés, est livré depuis plus d'une année à un déchaînement incontrôlé de violence. De la cendre à peine refroidie des derniers brasiers, une mécanique implacable a fait constamment renaître de nouvelles flammes. C'est l'existence même du Liban qui est en cause, ainsi que la survie de son peuple dans toute sa richesse et sa diversité. C'est à lui, c'est aux Libanais eux-mêmes, qu'il appartient de trouver dans le dialogue la solution politique qui, seule, peut mettre fin aux luttes fratricides.

96. Au nom du Gouvernement français, je tiens à renouveler au nouveau Président de la République libanaise, M. Elias Sarkis, nos vœux les plus chaleureux pour la réussite de la tâche difficile qu'il entreprend et notre espoir qu'une fois la paix rétablie le peuple libanais pourra se consacrer à l'oeuvre nécessaire de reconstruction.

97. Je veux affirmer ici qu'il ne peut exister de solution à la crise libanaise qui ne soit fondée sur l'unité, l'intégrité et la souveraineté du pays. Le Gouvernement français demeure, pour sa part, disponible et, en particulier, disposé à favoriser la tenue de toute rencontre ou toute recherche de réconciliation, ce qui suppose évidemment la cessation effective des combats. Dans cette perspective, il maintient un contact étroit avec toutes les parties au conflit.

98. Profondément affectés par les épreuves qu'endure le peuple libanais tout entier, nous nous sommes efforcés de lui apporter une aide humanitaire. Des secours sont octroyés aux ressortissants libanais résidant provisoirement en France et des quantités importantes de médicaments sont envoyées au Liban même. Nous nous tenons prêts, par ailleurs, à apporter notre contribution à la reconstruction du Liban, en liaison avec nos partenaires de la Communauté européenne.

99. Mais la solution du drame libanais ne peut être dissociée de celle du problème palestinien et du conflit

israélo-arabe dans leur ensemble. Ces trois questions sont, en fait, indissolublement liées. C'est pourquoi, s'agissant des deux dernières, nous réaffirmons à la fois la nécessité d'appliquer les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et le caractère fondamental des trois principes sur lesquels doit obligatoirement se fonder tout règlement durable : évacuation des territoires occupés par Israël en juin 1967, reconnaissance du droit des Palestiniens à une patrie, droit de tous les Etats de la région, y compris Israël, à vivre en paix dans des frontières sûres, reconnues et garanties.

100. Le fondement de tout règlement juste et durable se trouve, en effet, dans l'application de ces principes, notamment en ce qui concerne les Palestiniens. Ce peuple, qui a grandi dans les difficultés, s'est trempé dans les épreuves et a pris désormais sa place de partenaire nécessaire pour toute négociation. Il apparaît de façon évidente qu'une solution du conflit n'est possible qu'à la condition que le droit légitime du peuple palestinien à l'expression de son identité nationale s'inscrive dans les faits. Mais comment concevoir l'exercice de ce droit sans une base territoriale qui pourrait, le moment venu, être dotée de structures étatiques ?

101. Tout près du Proche-Orient subsiste une autre zone de tension : Chypre. L'Organisation des Nations Unies se sent d'autant plus responsable qu'elle a arrêté le cadre et les lignes directrices d'un règlement. Force est de reconnaître, hélas, que la résolution adoptée par l'Assemblée il y a deux ans [résolution 3212 (XXIX)] est, jusqu'à présent, restée lettre morte.

102. Certes, un règlement ne peut résulter que de l'accord des communautés de la République de Chypre. Les Nations Unies ne l'ont jamais ignoré. La France et ses partenaires de la Communauté européenne, pour leur part, se sont attachés à convaincre les parties intéressées de mettre de côté passions et ressentiments, même justifiés, pour que s'ouvre une véritable négociation afin que l'on parvienne à un règlement conforme au droit et à la justice, c'est-à-dire un règlement qui préserve l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République de Chypre et qui soit acceptable pour tous les Chypriotes.

103. Le Secrétaire général, à qui le Conseil de sécurité a confié une mission dont l'importance doit être particulièrement soulignée, a tenté tout ce qu'il a jugé possible pour la mener à bien. Il s'efforce et il continuera de s'efforcer, avec le dévouement que nous lui connaissons, d'obtenir une reprise authentique et le progrès des négociations intercommunautaires. Sa contribution nous paraît indispensable pour aboutir à l'objectif que nous recherchons tous : le rétablissement à Chypre de la paix et de la prospérité passée.

104. Si je ne cite ici que le Liban, le Proche-Orient et Chypre, ce n'est pourtant pas que le pacte solennel qui nous engageait à "pratiquer la tolérance et à vivre en paix l'un avec l'autre" soit partout ailleurs respecté.

105. J'observe, toutefois, qu'en Asie du Sud-Est, où les armes enfin se sont tues, la possibilité existe que les principes de notre charte trouvent aujourd'hui leur application féconde. Que peut-on, en effet, souhaiter plus ardem-

ment pour l'Asie du Sud-Est, si longtemps divisée et meurtrie, que d'y voir consolider la paix, s'affirmer l'indépendance et se développer la coopération dans un esprit de tolérance ? L'amélioration récente des rapports bilatéraux entre les divers Etats de la région permet d'entretenir l'espoir que le temps viendra d'une concertation libre et harmonieuse, et que, dans le respect mutuel, pourra s'édifier un ensemble régional permettant à la fois d'assurer la neutralité du Sud-Est asiatique tout entier et de conjuguer les efforts pour relever le défi du développement. Qui ne voit la valeur d'exemple qu'aurait le succès d'une pareille entreprise ?

106. Certes, il n'appartient à personne de se substituer aux neuf nations de l'Asie du Sud-Est pour apprécier l'opportunité de telle ou telle démarche ou suggérer les formes les plus appropriées de leur coopération. Mais il nous revient de multiplier les chances et, le cas échéant, de cautionner toute initiative qui épargnerait à plus de 300 millions d'hommes les risques de nouveaux affrontements et les conséquences d'antagonismes qui ne sont pas les leurs.

107. La France, attachée par tant de liens à cette région du monde, et qui n'y a d'autre ambition que de servir au mieux les intérêts des pays qui la composent, est résolue, pour sa part et avec tous ceux qui partagent ses préoccupations, à ne pas ménager ses efforts dans ce sens.

108. La paix, objectif central de notre action, est le fruit d'un équilibre qui repose certes sur l'indépendance des Etats, mais aussi sur des bases plus larges. N'avons-nous pas, dès 1945, proclamé "notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites" ?

109. Beaucoup a été dit et fait, ici même et ailleurs, pour réaliser ce noble dessein. Mais force est de constater qu'il est aujourd'hui, dans le monde, des situations douloureuses et parfois menaçantes pour la paix, qui sont dues à la méconnaissance des droits fondamentaux de la personne humaine.

110. Je pense tout particulièrement à l'Afrique australe, où tensions et affrontements se développent avec une acuité croissante, qui justifie la part que nous prenons ou l'appui que nous apportons aux efforts entrepris pour prévenir un enchaînement fatal. Que la discrimination raciale soit la cause fondamentale de la crise, même si les situations sont, ici et là, différentes, c'est l'évidence. La France, je tiens à le redire avec la plus grande fermeté, rejette et condamne la politique d'*apartheid*. Les incidents tragiques de ces derniers temps devraient enfin faire comprendre aux responsables sud-africains qu'un mépris aussi persistant de la dignité de l'être humain constitue en lui-même une source de conflits permanents entre les hommes, qui pourrait enfermer leur pays dans un cycle infernal d'agitation et de répression.

111. Le fait que la France entretienne, comme d'autres pays — sans doute moins que d'autres — des relations commerciales avec l'Afrique du Sud ne saurait évidemment être interprété comme allant à l'encontre de sa position à l'égard de l'*apartheid*. Le caractère pacifique d'un récent contrat concernant le secteur électro-nucléaire a été abon-

damment démontré, ainsi qu'en témoignent d'ailleurs les garanties qui lui ont été accordées tout récemment par l'Agence internationale de l'énergie atomique.

112. La condamnation que le Gouvernement français porte contre la discrimination raciale et contre d'autres aspects de la politique de Pretoria l'a conduit à rendre de plus en plus restrictive sa politique en matière de cession d'armements et, finalement, à interdire tout nouveau contrat et toute nouvelle vente. Je l'ai dit devant le Conseil de sécurité, le 19 juin dernier, en ma qualité de représentant permanent<sup>10</sup>. Je le répète ici en tant que membre du Gouvernement français.

113. Ailleurs, en Afrique australe, la situation est plus immédiatement préoccupante encore. Il est urgent que la Namibie, conformément aux résolutions des Nations Unies, parvienne à la souveraineté et à l'indépendance, sous la supervision de notre organisation, au terme d'un processus constitutionnel auquel doivent participer toutes les formations politiques, dont la principale est la SWAPO. A plusieurs reprises, nous sommes intervenus en ce sens, avec nos partenaires européens, auprès de Pretoria.

114. Il est non moins urgent que la majorité accède au pouvoir en Rhodésie : aussi avons-nous accueilli favorablement l'annonce selon laquelle les autorités illégales de Salisbury en ont enfin admis le principe à la suite de la récente mission du Secrétaire d'Etat des Etats-Unis en Afrique australe. Sur cette affaire, comme sur le problème posé par la Namibie, nous lui avons apporté nos encouragements. Sans nous dissimuler les difficultés qui restent à surmonter, nous voulons retenir l'étape décisive qui vient d'être franchie et l'évolution des esprits dont elle témoigne. Pour autant que les deux communautés et les dirigeants africains directement intéressés soient disposés, avec le concours de la Puissance administrante, à en tirer les conséquences, il nous paraît que des perspectives de règlement pacifique pourraient maintenant s'ouvrir, conformément au vœu que la France a toujours exprimé.

115. Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes est inscrit dans notre charte. Il a guidé toute notre politique en matière de décolonisation et il reste pour nous le critère majeur permettant de définir le destin des peuples et le cadre de leur existence.

116. Aux Comores, la France a appliqué scrupuleusement ce principe et elle entend y demeurer fidèle. Bien qu'elle n'ait pas fait obstacle à l'admission de l'Etat comorien à l'Organisation des Nations Unies, son attitude, souvent, n'a pas été comprise. Je ne veux pas revenir sur des malentendus que je tiens à surmonter. Le passé est ce qu'il est; nous ne voulons voir que l'avenir. Je peux vous dire que le statut qui sera proposé pour Mayotte au Parlement français laissera ouvertes les chances de l'avenir dans le respect du vœu des populations.

117. Dans le Territoire français des Afars et des Issas, la France a engagé un processus qui, par les voies de la démocratie, conduira à l'indépendance, si tel est le vœu de la population. Je crois que nos intentions sont désormais

<sup>10</sup> Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, trente et unième année, 1930<sup>e</sup> séance.

comprises, notamment par ceux qui sont plus particulièrement intéressés au règlement pacifique de cette question, comme par tous ceux qui ont voulu nous entendre. Nous souhaitons que tous les Etats qui appellent de leurs vœux cette évolution y apportent leur contribution au fur et à mesure des échéances qui se présenteront.

118. Je voudrais ici souligner combien le problème du développement constitue aussi, pour le continent africain, une préoccupation majeure. Mettre enfin les Etats africains en mesure d'améliorer rapidement le sort de leur population devrait être une priorité absolue. C'est là l'un des principes à partir desquels s'organise la politique africaine de la France. Ainsi, le Président de la République a-t-il récemment proposé la création d'un fonds de promotion de l'Afrique, instrument de solidarité qui doit permettre le financement de projets de développement présentant un intérêt particulier, notamment pour les Etats les plus défavorisés.

119. La nécessité de conférer une priorité aux problèmes du développement nous conduit enfin, tout naturellement, à souhaiter que l'Afrique demeure en dehors des confrontations idéologiques et ne devienne pas un enjeu pour des puissances extérieures au continent. Comme l'a déclaré récemment M. Giscard d'Estaing :

“L'Afrique doit être laissée aux Africains et la seule compétition qui soit conforme à ses intérêts est celle qui a pour objet exclusif son développement économique, social et culturel.”

120. L'Amérique latine, elle aussi, aspire à définir plus nettement encore sa propre identité. Ses grandes capacités humaines et intellectuelles, son riche passé culturel, ses vastes ressources assurent à ce continent un avenir prometteur. Les affinités qui nous lient à ces peuples nous rendent particulièrement sensibles au respect de la dignité de la personne humaine et à l'exigence de tolérance que notre charte réclame et dont, nous le savons, les nations latino-américaines ont si fréquemment donné l'exemple.

121. Les Etats ne sont pas seuls tenus au respect des droits de la personne humaine. Nos lois et nos coutumes l'imposent aussi aux individus. Je veux donc apporter ici la voix de la France dans le concert universel de réprobation et d'angoisse que soulèvent les pratiques terroristes. La question n'est pas de rechercher si certaines formes de violence en appellent d'autres, mais bien de condamner et de réprimer ces actes dans leur principe, parce qu'ils visent des innocents, sans distinction d'âge ni de sexe, pour en faire les instruments d'un chantage intolérable.

122. Les mesures à prendre pour mettre un terme à ce fléau s'ajoutent au tissu toujours inachevé de la définition et surtout du respect effectif des droits de l'homme.

123. L'initiative que va prendre la République fédérale d'Allemagne pour lutter contre la prise d'otages recueille notre plein assentiment et nous lui donnerons tout notre appui.

124. Mais il ne suffit pas que soient éliminées les menaces les plus pressantes de conflit, les manifestations les plus brutales de la violence, et que soit mieux garanti l'exercice

de la justice. Les rédacteurs de la Charte savaient bien que la liberté de l'homme n'est qu'un vain mot si les conditions matérielles de son existence ne sont pas satisfaisantes. De là l'ultime grand dessein qu'ils assignaient à notre organisation : favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande.

125. Certes, les résultats atteints ne peuvent encore être jugés satisfaisants : le scandale demeure de l'écart grandissant entre la masse des pays pauvres et l'étroite minorité des pays développés. Il explique l'une des tensions dominantes de notre monde. Mais l'effort des Nations Unies pour se rapprocher d'un objectif de progrès économique et de justice mérite d'être apprécié. Ici même, au fil des ans, j'ai été témoin de l'importance croissante donnée au développement et à la coopération. Ces notions étaient en germe dans le texte de la Charte. Après 30 ans, elles s'imposent à nous comme un impératif.

126. La France, pour sa part, a cru à cet effort, au sein de notre organisation, par notre organisation. Elle avait, lors des premières sessions de la CNUCED, lancé certaines idées sur le pourcentage d'aide publique au développement, les préférences généralisées, l'organisation des marchés de matières premières, idées qui ont fait leur chemin. Elle s'est associée très étroitement à l'élaboration de la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement (*résolution 2626 (XXV)*) et elle confirme l'intérêt qu'elle attache à cet effort collectif. Lorsqu'il est apparu nécessaire d'aménager de nouveaux rapports entre producteurs et consommateurs d'énergie, c'est vers les Nations Unies que le Gouvernement français s'est d'abord tourné pour traiter du problème. La France, enfin, a participé sans restriction, sans arrière-pensée, à cette vaste entreprise de réflexion concertée qu'appelle la mise sur pied d'un nouvel ordre économique international. Car il s'agit bien de cela : substituer aux désordres des relations économiques mondiales et aux rapports de force qui s'y déploient la recherche de la rationalité et de la justice; assurer sur un plan mondial et de façon durable, comme l'énonçait, l'an dernier, le Président de la République, un meilleur équilibre des échanges, des activités, des monnaies et des revenus.

127. Nous sommes encore loin du compte, mais des progrès ont été accomplis. Indispensables, les transferts des ressources des pays développés vers le monde en développement augmentent. Tel sera le cas, cette année, du volume et du pourcentage de l'aide publique française. Mais ce sont les structures mêmes du commerce international qui doivent et peuvent évoluer. Je crois, à cet égard, que nous ne devons pas mésestimer les résultats positifs de la quatrième session de la CNUCED. Après des années d'atermoiements, la communauté internationale s'est enfin engagée sur la voie de l'organisation des marchés. La France, dont la délégation à cette conférence a pris l'initiative de certaines propositions relatives au financement central des stocks régulateurs de matières premières et qui a participé de très près à la rédaction des résolutions fondamentales, est fermement décidée à contribuer loyalement et activement à la mise en oeuvre des principes qui furent agréés à Nairobi.

128. Les négociations qui vont s'ouvrir à Genève sur cette question fondamentale, les discussions qui se poursuivront sur d'autres problèmes importants exigeront, de la part de

chacun, compréhension et patience. La raison et le réalisme interdisent que l'on s'en tienne à des slogans et que l'on rejette l'épreuve des faits. Cette règle de vie s'impose d'autant plus qu'il s'agit de débattre de l'ensemble des problèmes économiques, de l'énergie jusqu'au développement, comme c'est le cas dans la seule enceinte qui ait un ordre du jour aussi complet : celle de la Conférence sur la coopération économique internationale qui se tient à Paris.

129. Il est normal que les travaux de cette conférence se ressentent des tensions qui traversent la vie internationale, tant est vive l'impatience légitime du tiers monde, tant il est difficile aussi de définir, dans ces divers domaines, dans ces matières complexes, des solutions réellement valables, même si l'on a pu se mettre d'accord sur les principes à respecter et sur les buts à atteindre.

130. Mais l'instrument est là, si l'on veut et si l'on peut aller plus loin; un instrument original dont tous les participants ont retenu les mérites et qu'il est facile d'utiliser comme complément des grandes enceintes des Nations Unies.

131. Les conférences mondiales de ces dernières années ont élargi notre champ d'action. Je citerai, en particulier, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement, tenue à Stockholm, la deuxième Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, tenue à Lima l'année dernière, et, plus récemment, la Conférence mondiale tripartite sur l'emploi, la répartition des revenus, le progrès social et la division internationale du travail, organisée par l'Organisation internationale du Travail. A mesure que les objectifs que les gouvernements ont définis au cours de leurs successives assemblées acquièrent valeur universelle, le champ des moyens et des solutions doit lui-même s'enrichir; aucun préjugé ne doit limiter le choix des méthodes propres à atteindre les buts recherchés.

132. Le rôle propre des Nations Unies n'est pas de s'emparer de tous les problèmes. Il est encore moins de servir de champ clos à des affrontements dont l'enjeu serait le triomphe éphémère - mais sans utilité pratique - d'une idéologie sur une autre. Comme le dit très bien la Charte, l'Organisation doit être "un centre où s'harmonisent les efforts des nations" vers les fins qui leur sont communes. Le service que nous en attendons, c'est que, par la réflexion, les discussions et l'action pratique, elles dégagent et perfectionnent sans cesse une stratégie d'ensemble pour construire cet ordre économique plus efficace et plus équitable.

133. Fonder cet ordre nouveau, il faut le reconnaître, sera une longue tâche parce qu'il ne s'agit de rien moins que d'engager le monde dans une nouvelle phase d'organisation, d'instituer un système global conciliant les principes libéraux de l'ordre ancien avec des mesures nouvelles de structure et d'organisation.

134. Ce qui est fondamental est déjà acquis : l'adhésion de chacun à cette entreprise commune de justice. Il reste, au stade des mesures concrètes, à ne pas sombrer dans la facilité des ultimatums et des formules toutes faites. Il reste à écouter son partenaire, à réaffirmer, comme nous y invitait à Abidjan, cet été, le Conseil économique et social, notre foi dans la négociation et la coopération. Il reste,

pour être fidèle à l'esprit de la Charte, à concilier la persévérance, le courage et le réalisme.

135. "Vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage", telle est la dernière grande ambition que la Charte propose à nos peuples.

136. L'organisation des rapports régionaux, en Amérique latine et en Afrique notamment, répond à ce vœu. Me gardant de porter une appréciation que nos amis de ces régions pourraient trouver déplacée, je me bornerai à rappeler les progrès enregistrés en Europe.

137. Les conflits fratricides de jadis relèvent désormais de l'histoire; aux méfiances et aux hostilités d'autrefois ont succédé l'entente, la coopération et l'organisation.

138. L'organisation : c'est d'abord celle de l'Europe des Neuf. D'année en année, quelles que soient les difficultés, quels que soient les aléas, venus éventuellement de l'extérieur, elle progresse. Les Nations Unies le savent. Combien, ici, ont demandé au représentant permanent que j'étais, lors de l'examen de telle ou telle affaire : "que vont faire les Neuf ?" Cette vitalité de la Communauté tient à sa nature même de lieu de réconciliation et de coopération entre nations jadis affrontées, aujourd'hui décidées à travailler ensemble. A cette fin se créent des structures et des institutions qui, au lieu d'être fixées une fois pour toutes, se développent lentement, mais sans trêve. "Le progrès", a dit un écrivain ancien, "est lorsqu'une chose s'accroît tout en restant elle-même". Ce pourrait être la devise des communautés européennes. Cet ensemble se veut aussi, de par la tradition des Etats qui le composent, centre d'échanges et de dialogue. Parfois dénoncé comme un bloc fermé, il a prouvé, au contraire, sa capacité d'ouverture, tant vers le reste de l'Europe occidentale que vers les pays qui sont à l'Est de notre vieux continent ou, encore, avec la Convention de Lomé<sup>1</sup>, vers 46 pays situés au-delà des mers.

139. L'existence et la consistance de la Communauté ne peuvent être mieux démontrées que par le passage du discours prononcé hier par son président en exercice, le Ministre des affaires étrangères des Pays-Bas, au nom des pays membres [7<sup>e</sup> séance]. La délégation française adhère pleinement à tout ce qu'il a dit à ce titre sur les problèmes politiques aussi bien que sur les problèmes économiques.

140. Rien ne le montre mieux aussi que le rôle joué par cette communauté ici même aux Nations Unies et à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe : achèvement de plusieurs années d'efforts patients pour résoudre les fractures issues de la seconde guerre mondiale et point de départ d'une évolution qui devrait, le temps et l'usage ayant fait leur oeuvre, dessiner plus clairement le visage d'une Europe enfin conforme à sa désignation géographique.

141. Ce qui se passe sur le continent européen ne nous dispense cependant pas d'observer que le monde est encore loin de l'état de bon voisinage prescrit par la Charte. Il n'y a pas eu de conflit mondial depuis 30 ans, moins sans doute parce que la paix règne au plein sens du terme que parce que les capacités de destruction se neutralisent.

<sup>1</sup> Convention ACP-CEE de Lomé, signée le 28 février 1975 à Lomé.

142. C'est pourquoi la France estime que, dans nos préoccupations, doit figurer au premier chef le recours à un désarmement convenu entre les Etats. Née dès le lendemain de la seconde guerre mondiale, cette entreprise piétine. Depuis 15 ans, l'étude des plans généraux de désarmement a été, en fait, abandonnée, faisant place à celle de mesures de caractère partiel. Mais les accords qui sont ainsi intervenus, dont certains ont leurs mérites, ne sauraient masquer la persistance de la course aux armements, qui laisse planer sur le monde une terrible menace.

143. Certaines initiatives s'ébauchent cependant pour une révision des structures mêmes de l'entreprise du désarmement. Mon gouvernement les suit avec intérêt. Il est prêt à soutenir toute proposition tendant à un désarmement réel, c'est-à-dire à la destruction effective des armements de toutes catégories, nucléaires et classiques, suivant une progression raisonnable et sous un contrôle international efficace.

144. Il est de mode, depuis l'origine même de l'Organisation des Nations Unies, de critiquer, voire de brocarder notre organisation pour ses insuffisances et sa relative inefficacité.

145. Je voudrais dire ici que la France ne partage pas ce scepticisme. Elle considère l'Organisation des Nations Unies comme un instrument indispensable et irremplaçable du dialogue et de la coopération entre les peuples de la terre. Elle sait que l'Organisation a rendu, pour le maintien de la paix comme dans de nombreux domaines du développement économique, des services que l'on oublie d'autant plus facilement qu'ils ont été efficaces. Elle est enfin consciente de ce que les lacunes des Nations Unies sont l'effet des divisions politiques du monde : miroir, c'est leur image qu'elles renvoient aux nations; forum, elles permettent aux aspirations de s'exprimer dans une enceinte politique et diplomatique; instrument, elles le sont naturellement pour ceux qui veulent et qui savent s'en servir.

146. L'Organisation s'étend aujourd'hui, à quelques exceptions près, aux dimensions de la planète. Elle a fait, il y a cinq ans, un pas considérable dans ce sens, mais qui était simplement un pas raisonnable, en rendant à la Chine la place qui lui revenait. Ainsi, les représentants de ce peuple immense ont-ils pu faire entendre ici l'écho de la grande voix qui s'est tue au début de ce mois.

147. L'Organisation doit devenir réellement mondiale, c'est-à-dire qu'elle doit accueillir les Etats qui se présentent, dès lors qu'ils remplissent les critères admis du droit international et qu'ils se déclarent prêts à respecter la Charte.

148. C'est pourquoi, si la France salue avec plaisir l'admission de la République des Seychelles, à laquelle l'unissent des affinités historiques, elle souhaite que les portes de l'Organisation s'ouvrent au Viet-Nam, avec qui elle entend développer tout spécialement ses relations, à l'Angola et, d'une façon plus générale, à ceux qui demandent leur admission. De même, elle se prononce contre toute tentative d'exclusion ou de suspension. Quels que soient les griefs invoqués à l'encontre de ceux qui en sont menacés, des mesures si extrêmes ne faciliteraient en rien la recherche de règlements, bien au contraire.

149. Trouver ce qui unit et effacer ce qui divise, engager mutuellement notre volonté de bâtir et réprimer l'instinct qui nous pousse à détruire, travailler de concert à la liberté, au bonheur et à la dignité des hommes, voilà, me semble-t-il, un programme aussi actuel et aussi impératif en 1976 qu'en 1945. Voilà aussi ce qui motive l'adhésion de mon pays à l'idéal de la Charte et à l'action des Nations Unies.

150. Cette adhésion n'est pas de pure forme. Elle s'appuie sur la conviction qu'à travers le militantisme fréquent des positions c'est une grande communauté de besoins qui se manifeste ici. Au-delà des luttes verbales, des efforts pour s'assurer des avantages, la reconnaissance peu à peu progresse des maux réels dont souffre l'humanité : les crises économiques, la dégradation de l'environnement, la misère de masse, la surpopulation, la guerre. Eliminer ces fléaux sera une oeuvre de longue haleine, mais l'avenir des prochaines générations et la survie de l'humanité sont en jeu. Pour une telle tâche, il faut que la concertation dépasse la confrontation; il faut que chacun accepte de se prêter au dialogue; il faut aussi l'action patiente et résolue de pays capables de porter leur regard au-delà des groupes et des blocs. La France entend être de ceux-là.

151. Le *PRESIDENT (interprétation de l'anglais)* : Avant de donner la parole au prochain orateur, je voudrais rappeler à l'Assemblée que la liste des orateurs pour la discussion générale sera close à 18 heures cet après-midi, conformément à la décision prise par l'Assemblée générale à sa 4<sup>e</sup> séance plénière.

152. Il est de mon devoir d'informer l'Assemblée que la question de savoir si les observateurs devaient participer à la discussion générale a été soulevée. J'ai tenu des consultations avec les intéressés; à la suite de ces consultations, et pour éviter de créer un précédent susceptible de soulever certains problèmes et de prolonger la discussion générale au-delà de la limite prévue, il a été convenu que cette question ne serait pas poursuivie.

153. Je suis très reconnaissant à tous ceux qui m'ont aidé à parvenir à cette conclusion pour leur coopération.

154. Cependant, je dois dire très clairement que, si au cours de la discussion générale un orateur quelconque fait un commentaire appelant une réponse de la part d'un observateur, je donnerai la parole à l'observateur concerné pour y répondre.

155. *M. PEACOCK (Australie) [interprétation de l'anglais]* : Monsieur le Président, le Gouvernement australien vous félicite chaleureusement pour votre élection à la présidence de la présente session de notre assemblée. Votre charme, votre expérience internationale très évidente, votre imagination très habile et votre sage jugement se conjuguent pour faire de vous le titulaire bienvenu et estimé du poste le plus important d'une session de l'Assemblée générale que nous espérons tous voir constructive et féconde.

156. Votre pays et le mien, Monsieur le Président, se trouvent depuis longtemps associés au sein du Commonwealth — une conception et une structure qui peuvent beaucoup contribuer à cette organisation.

157. Nous avons souhaité la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies, à la présente session, à un autre pays du Commonwealth, la République des Seychelles. Cela nous rapproche de notre objectif d'universalité. L'Australie s'est également réjouie de voir se multiplier les contacts entre l'Organisation et le secrétariat du Commonwealth, et nous nous associons de tout coeur à la proposition faite à la présente assemblée visant à accorder au secrétariat du Commonwealth le statut d'observateur [A/31/191].

158. Nos relations avec les Nations Unies nous unissent non seulement aux Etats Membres, mais aussi au personnel. Ce personnel est dirigé par notre secrétaire général, et je voudrais aujourd'hui lui rendre hommage pour les services excellents qu'il rend à l'Organisation.

159. Le gouvernement dont je suis membre est entré en fonctions en décembre dernier. Cette occasion est la première qui nous soit offerte de réaffirmer dans cette enceinte des nations l'attachement de l'Australie aux principes et aux objectifs des Nations Unies et à leur mise en oeuvre. Nous restons décidés à contribuer par tous les moyens au travail de l'Organisation.

160. En tant que nouveau gouvernement, nous avons dû naturellement procéder à notre propre évaluation de la scène internationale, notamment pour ce qui est du rôle des Nations Unies. Le système international a entamé une période de changements profonds, et certaines des thèses essentielles des dernières décennies ont cessé d'être vraies. Certaines des questions qui ont dominé les événements passent maintenant à l'arrière-plan, alors que d'autres s'inscrivent au premier plan de l'ordre du jour international. Les structures, les attitudes, les valeurs changent. La distinction entre les aspects politiques et les aspects économiques de la politique internationale se réduit rapidement. Si nous ne voulons pas que ces changements multiples constituent une crise multiple, nous devons tous faire preuve d'une attitude constructive, coopérative et imaginative – une attitude qui réponde à des conceptions stratégiques portant sur des décennies plutôt qu'une attitude de tactique dirigée vers des solutions immédiates.

161. Le Gouvernement australien croit que l'Organisation des Nations Unies peut et doit jouer un rôle essentiel dans l'élaboration de cette attitude. L'importance future de l'Organisation dépendra de la manière dont elle saura répondre à ce défi. De ce fait, nous croyons qu'il est temps de nous demander comment faire pour réaliser au mieux le grand potentiel de l'Organisation. Si nous voulons édifier un nouvel ordre international – et l'ampleur des changements devant lesquels nous nous trouvons indique que l'on ne saurait se contenter de moins –, une réévaluation réaliste des tâches et des méthodes des Nations Unies semble toute indiquée afin que l'Organisation puisse jouer son rôle dans toute la mesure possible.

162. A cet égard, nous croyons que l'une des conditions importantes est que l'Assemblée générale élabore des conceptions et établisse des priorités et principes qui correspondent à un environnement changeant. C'est seulement ainsi qu'elle sera en mesure de concentrer ses énergies et ses ressources là où elles sont le plus nécessaires et là où elles peuvent être le plus efficaces. A moins que nous ne sachions nettement quelles sont les questions prioritaires et

quelles sont les questions susceptibles d'être abordées d'une façon réaliste et avec l'espoir de réussir, il se produira une grande déperdition de ces énergies et de ces ressources.

163. Nous pensons également que l'Organisation des Nations Unies ne pourra jouer pleinement son rôle en ce moment critique que si les Etats Membres reconnaissent que l'une des sources principales de la force de l'Organisation réside dans son autorité morale. Cela découle du fait que l'Organisation exprime – imparfaitement peut-être – certaines des aspirations les plus profondes, les plus fondamentales de l'humanité.

164. C'est cette autorité morale qui constitue le capital vital de l'Organisation et qui lui donne une prise sur les événements. Privée de cette autorité, elle ne sera guère autre chose qu'une pièce montée d'arrangements institutionnels et de procédures que les gouvernements pourront méconnaître en toute impunité. Il est donc indispensable que l'Organisation ne soit pas dépouillée de cette autorité. En définitive, la défense contre des actes arbitraires, peu réalistes ou discriminatoires dans le cadre de l'Organisation, en dépendra. Il ne s'agit pas de parler de devoir ou d'obligation, il s'agit ici de bon sens et de prévoyance. En tant que Membres des Nations Unies, nous avons tous intérêt à maintenir l'autorité morale de l'Organisation et à rejeter des lignes de conduite incompatibles, sous peine de détruire l'efficacité de l'instrument même auquel nous avons déclaré notre foi.

165. Je voudrais souligner qu'aucune de ces réflexions ne signifie que le Gouvernement australien puisse rester sourd ou insensible aux problèmes humains désespérés et aux besoins pressants qui souvent sont à la base de ce que les Etats Membres font en cette assemblée. Au contraire, c'est précisément parce que nous estimons que la solution de ces problèmes est si importante, parce que nous estimons que des changements radicaux s'imposent, et parce que nous voulons accroître l'efficacité du rôle des Nations Unies dans ce processus de changement, que nous avons tenu à faire ces réflexions.

166. Dans le cadre des changements de structures et en présence de l'émergence d'un ordre international nouveau dont j'ai parlé, il convient d'accorder la primauté aux questions économiques. Les problèmes complexes découlant des pénuries mondiales d'aliments et d'énergie, l'explosion démographique, l'écart entre pays riches et pays pauvres, l'inflation et la récession du commerce mondial constituent des sources graves de tension, qui présentent au monde développé et au monde en développement une épreuve cruciale sur le plan de la coopération internationale.

167. J'ai été très frappé à la quatrième session de la CNUCED, tenue à Nairobi, par le désir croissant des pays en développement de voir des progrès plus grands se faire vers la réalisation du nouvel ordre économique international. Mon gouvernement reconnaît les aspirations de ces pays. Nous contribuerons bien volontiers à l'édification d'une structure internationale stable et juste et nous travaillerons de manière à apporter des changements pratiques et viables au système économique mondial. Nous croyons qu'un nouvel ordre satisfaisant ne pourra être élaboré que si la voie est tracée d'avance et se conforme aux réalités. A cette

fin, nous devons tous travailler de concert au moyen de consultations et de la coopération. Les pays développés devraient collectivement être disposés à subordonner certains avantages économiques à court terme à l'avantage primordial à long terme qu'il y a à créer et à maintenir un ordre international viable. L'Australie est disposée à jouer son rôle à cet égard. Un régime dans lequel la pauvreté, la famine et la maladie à grande échelle menacent la paix des régions ne saurait être toléré.

168. Les obligations que nous sommes prêts à assumer viennent compléter les immenses efforts que déploient les pays en développement eux-mêmes. Mon gouvernement a suivi avec intérêt les tentatives entreprises par les pays en développement pour stimuler entre eux une coopération économique et technique plus grande. Ce domaine est à peine exploré. Une fois qu'il aura été mis en valeur, il ne saurait manquer d'être productif. Un bon exemple en est constitué par le travail de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

169. L'Australie reconnaît qu'il faut améliorer les conditions du commerce mondial des produits de base et qu'un effort concerté s'impose pour faire des progrès à cet égard. Le programme de négociations convenu à la quatrième session de la CNUCED représente un progrès appréciable à la solution des problèmes traditionnels qui affectent le commerce international des produits de base intéressant les pays en développement. Pour assurer le succès de ces négociations, tous les pays doivent procéder à une évaluation réaliste de ce qui peut être fait avant la fin de 1978. Les solutions négociées doivent tenir compte de tous les aspects du commerce et de la production de produits donnés, des intérêts tant des consommateurs que des producteurs. Ces solutions doivent être à la fois complètes et équitables. Notre manière d'aborder les accords individuels sur les produits de base doit être souple, si nous voulons être en mesure d'établir des mécanismes efficaces destinés à stabiliser le commerce des produits de base.

170. La Conférence sur la coopération économique internationale représente une grande initiative dans les relations internationales, et elle a le ferme appui de l'Australie. L'Australie continuera de travailler, à cette conférence comme en dehors d'elle, en vue d'assurer par des moyens concertés une base solide pour le futur progrès économique international.

171. L'Australie, nation commerçante importante, a également souligné la nécessité d'un rétablissement durable de l'économie mondiale et d'un accroissement des échanges, préalables à l'amélioration des perspectives économiques et sociales des pays en développement.

172. Le problème de l'alimentation est d'une importance particulière dans un monde dont la population croît si vite. Encore qu'il y ait eu une amélioration de la production d'aliments, la situation, dans le cas de nombreux pays en développement, demeure incertaine. Il est inacceptable que la famine, la malnutrition chronique, persistent dans un monde qui a la capacité de produire suffisamment d'aliments. Nous n'avons pas su encore trouver le mécanisme qui garantisse à chaque être humain une nourriture adéquate. L'Australie appuie les efforts qui aboutiront à la

création d'un système international efficace de sécurité alimentaire.

173. L'assistance extérieure peut utilement compléter les efforts faits par les pays en développement pour assurer leur croissance économique indépendante. L'aide que fournit l'Australie répond à cette demande des pays en développement, selon leurs priorités et dans les limites financières et techniques qui lui sont propres. Pour l'exercice 1976/1977, l'aide de l'Australie au développement - qui continue à revêtir avant tout la forme de dons plutôt que de prêts - atteindra un total à peine inférieur à 500 millions de dollars des Etats-Unis, soit une augmentation de 15 p. 100 par rapport à l'exercice précédent. Bien sûr, nous continuerons de nous efforcer d'élargir cet effort d'assistance. Mais nous le ferons en reconnaissant pleinement que l'aide, en définitive, ne saurait se substituer aux modifications structurelles, qui rendront cette assistance en grande partie superflue, et que l'aide la meilleure et la plus acceptable est celle qui élimine sa perpétuation.

174. J'en viens maintenant aux problèmes de l'Afrique australe, qui, plus que jamais, retiennent l'attention de la communauté internationale.

175. L'Organisation des Nations Unies a joué un rôle essentiel en évoquant constamment les malheurs des peuples du Zimbabwe et de la Namibie et en nous rappelant à tous notre obligation de mettre un terme rapide au gouvernement de la minorité.

176. Le Gouvernement australien estime que l'évolution spectaculaire de la situation, la semaine dernière, en ce qui concerne la Rhodésie du Sud, est un élément très important et plein de promesses. Les perspectives d'arriver rapidement au gouvernement de la majorité sans faire couler le sang semblent maintenant réelles. Au nom de mon gouvernement, je félicite les nombreuses parties qui ont contribué à cette percée, et j'espère que l'Assemblée lui accordera l'appui le plus large. Nous comprenons certes les raisons des réserves et de la prudence avec lesquelles certains abordent ces propositions de règlement pacifique, mais nous espérons sincèrement que la recherche de certitudes absolues, là où, par nature, la certitude est impossible, ne fera pas perdre une occasion que les Nations Unies cherchent depuis si longtemps et que l'on pensait inaccessible il y a encore quelques mois. Ce serait une tragédie d'exiger une solution parfaite, à toute épreuve; le mieux serait l'ennemi du bien possible. Nous engageons toutes les parties à donner à ces propositions toutes leurs chances.

177. L'Australie voit avec inquiétude se poursuivre l'occupation illégale de la Namibie par l'Afrique du Sud. Cette inquiétude se révèle par notre participation aux travaux du Conseil des Nations Unies pour la Namibie. Un règlement constitutionnel devrait intervenir, de manière pacifique, avec la participation active de la SWAPO.

178. C'est avec une préoccupation croissante que nous avons suivi les événements qui se sont déroulés en Afrique du Sud pendant l'année écoulée. Nous y déplorons la violence raciale, résultante inévitable d'une politique fondée sur l'inégalité entre les hommes. Le système d'*apartheid* et l'exploitation d'une race par une autre nous font horreur. Il faudra bien que l'on reconnaisse l'iniquité de l'*apartheid* et

que cette politique soit abandonnée. Tant que des mesures sincères et urgentes n'interviendront pas pour redresser les torts des Africains noirs, on ne saurait espérer que la violence prenne fin en Afrique du Sud.

179. Cependant, notre souci de voir affirmer la protection des droits fondamentaux de l'homme n'est pas limité aux droits de ceux qui vivent en Afrique australe, encore que nous reconnaissons que leur sort est peut-être celui qui doit retenir notre attention de la façon la plus urgente. Nous attachons également de l'importance à la réaffirmation plus générale de la liberté de la personne et de l'élimination des indignités que l'homme continue d'infliger à l'homme : tortures, travail forcé, discrimination et inégalité, pour ne citer que celles-là. Lorsque ces manifestations sont associées au racisme, le mal s'en trouve aggravé, mais nous ne devons jamais oublier que ces manifestations sont mauvaises en soi et qu'elles doivent partout se heurter à la condamnation et à l'opposition.

180. La question du terrorisme soulève également le problème fondamental des droits de l'homme. Quelles que soient les justifications que ses tenants invoquent, le terrorisme demeure une forme absolument inacceptable de pression politique. Inacceptable, parce que barbare et aveugle, il détruit la texture même d'un comportement honnête et licite. C'est délibérément que ceux qui y ont recours portent de façon flagrante atteinte au droit à la vie, à la liberté et à la protection de l'intégrité physique de ceux qui sont leurs victimes innocentes. Nous condamnons le terrorisme et nous contribuerons aux efforts destinés à l'éliminer. Rien ne saurait détruire plus sûrement l'autorité morale dont j'ai parlé plus haut qu'une carence dans ce domaine. Nous saurons certainement trouver la volonté et les ressources voulues pour venir à bout de ce crime répugnant. Nous saluons l'initiative du Ministre des affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne, qui a présenté à l'Assemblée générale un projet de convention sur la prise d'otages [voir A/31/242].

181. Je passe maintenant au maintien de la paix et au désarmement, questions qui, l'une et l'autre, sont de graves sujets de préoccupation à une époque où des tensions nouvelles se font sentir dans le système international. Malgré ses échecs, notre organisation, qui n'a pas su faire tout ce que l'on attendait d'elle en matière de maintien de la paix et de la sécurité, a connu néanmoins des succès réels dans ses opérations de maintien de la paix. A l'heure actuelle, 9 000 hommes environ s'activent dans les cinq opérations en cours. L'Australie a contribué à ces activités.

182. J'ai évoqué certains succès des Nations Unies, pour limités qu'ils soient, dans le maintien de la paix. Cela nous amène à examiner l'objectif plus vaste de la réduction et du contrôle des armes de type classique ou nucléaire. C'est là une question urgente, et, si le succès n'intervient pas bientôt, il n'interviendra peut-être jamais. Si nous échouons, les possibilités de voir régner un ordre international viable en ce dernier quart de siècle seront très faibles.

183. Voici trois domaines clefs et fondamentaux où l'Australie espère voir se réaliser des progrès : tout d'abord, le renforcement des mesures destinées à empêcher la prolifération des armes nucléaires; deuxièmement, la cessation des essais des armes nucléaires dans tous les milieux;

troisièmement, de nouveaux progrès dans les accords sur la limitation des armes stratégiques entre les Etats-Unis et l'Union soviétique.

184. Il importe non seulement que persiste la tendance à une acceptation universelle du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [2373 (XXII), annexe], mais encore de faire en sorte que toutes ses dispositions soient mises en oeuvre. Les puissances dotées d'armes nucléaires qui sont parties au Traité ont l'obligation de réduire leurs arsenaux. Les autres Etats nucléaires doivent ratifier le Traité et accepter les mêmes obligations. La communauté internationale tout entière doit accepter l'application de garanties satisfaisantes sur les utilisations pacifiques des matières nucléaires, afin d'empêcher qu'elles ne soient détournées à des fins non pacifiques. Nous appuierons tout examen plus soutenu de la question des garanties ainsi que les autres efforts multilatéraux pour renforcer le régime de non-prolifération.

*M. Kaduma (République-Unie de Tanzanie), vice-président, prend la présidence.*

185. L'Australie pense qu'il faut mettre un terme aux essais d'armes nucléaires dans tous les milieux. Reconnaissant que cet objectif sera difficile à atteindre, nous nous félicitons des études qui seront effectuées, sous l'égide de la Conférence du Comité du désarmement, par un groupe d'experts gouvernementaux portant sur les efforts internationaux à entreprendre en coopération pour l'identification et la détection des explosions nucléaires. Nous espérons que ces activités permettront d'établir un climat propice à la négociation d'un traité d'interdiction complète des essais.

186. L'Australie estime que la limitation des arsenaux nucléaires existants dépend essentiellement des progrès continus des négociations sur la limitation des armes stratégiques entre les Etats-Unis et l'Union soviétique. Nous espérons voir promptement aboutir à un accord la deuxième série des pourparlers sur la limitation des armes stratégiques entre ces deux pays et voir s'instaurer de nouveaux accords imposant les restrictions des armements nucléaires.

187. Une des principales activités de la famille des Nations Unies est la préparation de traités multilatéraux. Cela fait partie intégrante du rôle vital et dynamique que jouent aujourd'hui les organisations internationales.

188. L'importance de cette fonction législative n'est nullement mieux mise en évidence que dans la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer. Cela est le plus vaste projet législatif qu'ait jamais entrepris la communauté internationale. Il est indispensable que cette entreprise n'échoue pas, car ses incidences, notamment sur la restructuration de l'ordre économique international, sont considérables.

189. Mon gouvernement s'est entièrement engagé à travailler à l'élaboration d'une convention juste et équitable sur le droit de la mer. Bien que nous reconnaissons la complexité des questions en jeu, nous avons été déçus de la lenteur des progrès de la récente cinquième session de la Conférence. Nous estimons qu'il est essentiel de maintenir le rythme de négociation au cours de la période qui sépare

les sessions de la Conférence pour que les délégations se présentent à la sixième session, qui aura lieu à New York en mai prochain, avec le sentiment que l'accord est proche. Mon gouvernement jouera son rôle dans le processus de négociation et de consultation afin de trouver des solutions aux problèmes importants.

190. Une volonté moins ferme ou un manque de résolution à l'heure actuelle pourraient mettre en péril les efforts herculéens déployés ces dernières années et instaurer une ère d'incertitude et de difficultés, les nations pouvant se croire obligées de prendre des mesures unilatérales afin de protéger des intérêts économiques importants. Par ailleurs, le succès donnera l'exemple et favorisera un climat d'optimisme qui sera du plus grand prix pour encourager la coopération dans l'élaboration d'une législation internationale.

191. Les difficultés que nous connaissons à la Conférence sur le droit de la mer traduisent un problème plus large dont nous devrions prendre note. L'an dernier, nous avons dit à la Sixième Commission, au cours du débat sur le rapport de la Commission du droit international<sup>12</sup>, qu'il était temps pour les Nations Unies de réexaminer le processus par lequel la communauté internationale légifère. La façon dont nous abordons l'élaboration des traités multilatéraux est variée, aléatoire, presque toujours expé-

rimentale et souvent inefficace. Elle impose de lourds fardeaux aux gouvernements des Etats Membres, notamment à ceux des pays en développement. Et il est permis de se demander si la communauté internationale ne pourrait trouver des méthodes plus économiques et plus efficaces d'élaboration des conventions.

192. En achevant, je reprends le thème que j'ai développé tout à l'heure. Pour récapituler très vite, je dirai que nous estimons que, dans un monde où les changements sont rapides et profonds et qui doit restructurer ses priorités et mécanismes politiques et économiques pour faire face à ces changements, l'Organisation des Nations Unies est appelée à jouer un rôle essentiel. Nous croyons qu'elle ne jouera ce rôle efficacement que si nous, qui en sommes les Membres, faisons preuve de la modération, du sens des priorités et du réalisme qu'exige la gravité des problèmes. Nous reconnaissons, bien sûr, que l'ONU est essentiellement un organisme politique et qu'elle agira en termes politiques. Notre souci est qu'en agissant de la sorte elle fasse preuve de sens pratique et de retenue, montrant qu'elle est consciente des réalités de la scène internationale plus vaste et de sa propre nature. Si l'Organisation échoue, de ce point de vue, elle renforcera le cynisme et le pessimisme et compromettra son intégrité et son efficacité propres. Si elle réussit, elle renforcera immensément l'autorité morale qui lui confère son caractère unique et qui constitue la source authentique de son efficacité.

<sup>12</sup> Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, trentième session, Sixième Commission*, 1541<sup>e</sup> séance, par. 16.

*La séance est levée à 13 h 10.*